La page des lecteurs-rédacteurs

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse de Paris : organe d'information de la Colonie suisse**

Band (Jahr): **2 (1956)**

Heft 14

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La page des Lecteurs-Rédacteurs

Monsieur,

C'est toujours avec un vif plaisir que je prends connaissance du Messager. *Par ce même courrier je vous adresse un mandat pour abonnement* 1956.

Je vous demande aussi par cette présente de me rendre un très grand service... Mme Rivière.

Chère Madame,

Vraisemblablement lorsque vous lirez ces lignes vous aurez reçu ce que vous nous demandez si courtoisement; notre rédaction étant en constante liaison avec la Suisse il ne s'agit de votre part que d'un peu de patience.

Paris, le 6 *Février* 1956.

Monsieur,

Pourriez-vous me procurer le titre d'un chant populaire suisse qui commence par cette phrase : « je connais un ruisseau tranquille qui circule au milieu des prés ». Je l'avais entendu à la T. S. F. sans pouvoir m'en souvenir davantage.

En vous remerciant à l'avance du dérangement recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueux. Mme Vve Fasani.

Chère Madame,

Nous ne pouvons mieux faire que de placer votre lettre sous les yeux de nos lecteurs qui ne manqueront pas — soyez-en sûre — de vous donner, à travers leur journal, l'information que vous désirez.

Paris, le 13 *Février.*

Monsieur,

Veuillez avoir l'obligeance de me faire parvenir l'adresse d'un charcutier suisse à Paris.

Avec mes remerciements, agréez, Monsieur, mes salutations empressées. M. Burnand.

Paris, le 1er *Mars.*

Monsieur,

Etant abonnée au journal Suisse, veuillez je vous prie, me donner l'adresse du charcutier suisse que vous avez l'amabilité de donner à qui vous en fait la demande car je vois que chaque mois vous avez de nouvelles demandes.

Avec tous mes remerciements, et croyez bien que je lui ferais de la réclame pour votre journal.

Mme Vve Aunelot.

Décidément notre charcutier suisse est bien sollicité. Nous vous avons envoyé, chers abonnés, l'adresse en question et nous vous souhaitons bon appétit.

Vevey, le 25 *Février* 1956.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission centrale a pris connaissance avec un très vif intérêt de l'article paru dans le numéro d'octobre 1955 *du* Messager Suisse de Paris, *au sujet de la dernière représentation de la Fête des Vignerons.*

Nous vous remercions très vivement d'avoir bien voulu parler dans votre Journal de la manifestation de Vevey. Nous en avons trouvé les termes extrêmement émouvants.

En vous remerciant encore, je vous prie d'agréer, Monsieur, les assurances de ma considération distinguée. Dh. Dénéréaz av.,

Secrétaire de la Commission centrale.

Merci à notre tour, cher Monsieur, nous sommes heureux de constater que notre journal est lu en Suisse.

Merci, cher Monsieur Muller, nous serions vraiment heureux si vous vouliez nous permettre de publier votre lettre dans notre prochain numéro.

AVIS AU CORRESPONDANT M. D.

Une lettre ne comportant comme signature que des initiales est une lettre anonyme. Le caractère injurieux de la vôtre confirme et aggrave l'anonymat. En France, la lettre anonyme tombe sous les coups de la Loi; vous ignorez l'orthographe, c'est votre droit, mais nul n'est censé ignorer la Loi; vous moins que quiconque devriez l'ignorer, puisque vous vous permettez des critiques empreintes de risible grandiloquence; alors : attention aux lettres anonymes! Prenez cet avis, mettez-le dans votre poche, le mouchoir par-dessus et faites-en un trésor pour votre comportement futur. Votre lettre est classée dans nos dossiers.

MISE EN GARDE.

Il résulte d'informations verbales et écrites qu'un nommé LUCHSINGER Auguste-Alfred qui a fait déjà l'objet d'une note dans nos colonnes, pour avoir essayé sous divers prétextes de soutirer de l'argent à nos compatriotes, continue à faire des dupes. Que nos abonnés, lecteurs et amis se méfient et qu'ils n'hésitent pas le cas échéant à aviser la police.

POUR NOUS CONSOLER.

Nous venons de recevoir de M. Albert Muhlemann, directeur-fondateur et rédacteur en chef depuis 1915 de la *Bourguignotte*, le magnifique numéro spécial de son journal publié à l'occasion du 40e anniversaire de sa création qui eut lieu au front. Qu'il suffise de reproduire ici le texte entier du titre pour instruire nos lecteurs sur la qualité du journal : « L'Epée au côté, la Barbe au menton, saute le « barriau » Bourguignon!... *La Bourguignotte*... Journal intermittent. Organe Humoristique et Intranchisant des Poilus de la Woêvre Joyeuse en général, et du 227e de ligne, en particulier...». Le langage de l'épopée n'est pas forcément classique, il peut emprunter l'accent familier et rester admirablement grand. On peut se procurer *La Bourguignotte* en écrivant au bureau du journal, 24, rue Ferdinand-Jamin, Bourg-la-Reine (Seine).